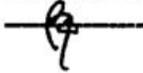


**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**


Décret n° 2003-89 du 28 Juin 2003

portant nomination du secrétaire général de la société agricole et de raffinage industriel du sucre du Congo.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu les statuts de la société ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n°2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : monsieur Antoine LOUFOUA est nommé secrétaire général de la société agricole et de raffinage industriel du sucre du Congo.

Article 2 : le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Antoine LOUFOUA, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 28 Juin 2003


Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

du ministère du développement industriel,
des petites et moyennes entreprises et de
l'artisanat.


Emile MABONZO